Il pensa aux colonies. Il réunit à grand'peine une petite somme, enrégimenta quelques pauvres diables de camarades aussi besogneux que lui et s'en alla au Cap, séduit surtout par le nom de l'endroit : *cape of Good Hope* (cap de Bonne-Espérance).

Le cirque qu'il monta là-bas, tout rudimentaire qu'il fût, permit à la petite troupe de vivoter. Même, le *manager*, comme s'intitulait Barnato, put mettre quelques sous de côté. C'était l'époque où les mines de diamants commençaient à faire parler d'elles. Barnato acheta, revendit, racheta des pierres, petitement d'abord, puis en plus grand. Il gagna un peu d'argent, et mit tout son capital dans les mines d'or du Transvaal, qui venaient d'être découvertes, et personne, alors, ne se doutait de la valeur colossale que, quelques années plus tard, prendraient les terrains du Witwatersrand. Barnato eut la double chance de croire tout de suite, et d'arriver un des premiers.

A dater de ce moment, il devint un très gros monsieur dans ce pays où il était arrivé plus pauvre que les *Conquérants* du sonnet de J.-M. de Heredia, quand ils partirent pour conquérir le fabuleux métal.

Que Cipango mûrit dans ces mines lointaines.

Avec une témérité sans cesse accrue par la réussite de ses entreprises, il se jeta tête baissée dans les spéculations les plus vertigineuses, jouant sans cesse le tout pour le tout, montant aux sommets, plongeant aux abîmes, rebondissant de nouveau, et, finalement, se trouvant, à trente et un ans — ceci se passait en 1884 — en posture de tenir tête à M. Cecil Rhodes, le Napoléon du Cap. Deux ans après, en 1886, il contribua avec M. Cecil Rhodes, son rival de la veille, à la constitution de la plus célèbre, de la plus vaste et de la plus riche compagnie diamantifère qu'il y ait au monde, la *De Beers Consolidated Mines*.

Mais le Transvaal surtout fut son champ de bataille, et les spéculations enragées auxquelles il se livra sont demeurées fameuses. Elles furent passionnément défendues et combattues passionnément, admirées sans ménagement par les amis de Barnato et violemment critiquées par ses ennemis. Il avait naturellement beaucoup d'amis, et, plus naturellement encore, beaucoup d'ennemis.

... Et voilà qu'il est mort ! On a parlé d'une affection mentale. Est-ce vrai ? Ce qui est certain, c'est que cette existence de fièvre continue, d'incessant surmenage, aurait eu raison des têtes les plus solides ; et je laisse aux médecins et aux psychologues le soin de discerner quel effet pouvait produire sur le cerveau du pauvre clown que fut Barney Barnato l'ivresse de la fortune presque illimitée et de la chance presque ininterrompue.

Charles FRIEDLANDER.

LES CRÉDITS EN RUSSIE

A de très rares exceptions près, dit un correspondant du *British Trade Journal*, la plupart des maisons russes de quelque importance accordent à leurs clients des crédits d'une durée à laquelle le commerce des pays de l'Europe occidentale n'est guère habitué. D'une façon générale, les acheteurs obtiennent rarement moins de six à neuf mois de crédit, alors que ceux de la Sibérie — et spécialement ceux du district de l'Amour — obtiennent des délais de douze à dix-huit mois, surtout lorsqu'il s'agit de fourrures.

Il est à remarquer que ce ne sont pas là des conditions exceptionnelles faites dans le but d'obtenir la préférence, mais bien les termes ordinaires accordés par les principales firmes. De plus, la loi russe accorde au débiteur dix jours de grâce après l'échéance pour acquitter sa dette.

La raison de ces longs crédits est, qu'autrefois, lorsque la Russie n'avait pas encore de chemins de fer, les commerçants qui achetaient leurs marchandises aux grandes foires tenues annuellement à Nijni-Novgorod et dans d'autres villes devaient attendre plusieurs mois avant de recevoir leurs commandes. La coutume était si bien entrée dans les mœurs des négociants russes que, même après l'apparition des chemins de fer, les manufacturiers furent obligés, pour conserver leur clientèle, de continuer à accorder les mêmes termes de crédit, bien que la livraison fût devenue beaucoup plus rapide.

Dans le cas où les vendeurs ne sont pas complètement rassurés sur la solvabilité de leurs clients, les agents locaux acceptent de garantir les paiements moyennant un ducroire de 2 à 3 o/o.

Un fait curieux à noter c'est que beaucoup de négociants russes bien établis, n'attachent aucune importance à laisser protester leurs traites et en paient ensuite le montant intégral quelques jours seulement après la signification du protêt. En cas de non-paiement, il arrive fréquemment qu'une transaction intervient entre le créancier et le débiteur, les industriels préférant presque toujours accepter le paiement immédiat d'une partie de leur créance de (25 à 75 o/o) plutôt que d'avoir recours aux tribunaux, dont la procédure, bien que moins coûteuse, est beaucoup plus tracassière que dans les autres pays européens.

Chose singulière et qui frappe surtout les étrangers, il est rare qu'un négociant ayant laissé protester ses traites n'obtienne pas de nouveaux crédits, voire même souvent de l'industriel qui a été forcé d'entrer en composition avec lui.

La conclusion des affaires est souvent longue et ennuyeuse, mais une fois les conditions bien arrêtées et scellées par une poignée de main (détail très important en Russie), il est très rare que les contractants essayent de revenir sur la parole donnée.

De même que dans beaucoup d'autres pays, l'influence personnelle joue un grand rôle dans la conclusion des affaires, et le voyageur qui connaît bien son client et sait comment le prendre, obtiendra généralement une commande alors que son concurrent offrirait ses articles à des prix plus bas et représenterait une firme mieux établie que la sienne.

A l'époque de la nouvelle année, le personnel des magasins de détail et autres envoie des lettres de congratulation aux fournisseurs de la maison, et il est rare que ces derniers ne répondent pas par l'envoi d'une petite somme d'argent de crainte de faire du tort à leurs affaires.

C'est une erreur malheureusement très répandue, de croire qu'il suffit d'envoyer des catalogues, prix courants, etc., pour pouvoir établir des relations d'affaires avec les négociants russes. Sans doute, il y a des affaires à faire en Russie, mais elles ne sont guère possibles que par l'entremise d'agents spéciaux ou locaux, et on ne doit pas oublier qu'il est nécessaire, si l'on veut éviter des mécomptes, de demander des références sérieuses chez des banquiers concernant la solvabilité et l'honorabilité des clients avant d'expédier les marchandises commandées.

GRECS ET TURCS

L'attitude de la Turquie

Lamia, 16 juin. — Les Turcs ont placé hier soir des canons sur la chaîne de l'Othrys, au-dessus de la zone neutre, en les dissimulant sous des branches. Ils ont également mis de l'artillerie dans le couvent incendié d'Anaselitza.

L'activité déployée par les Turcs depuis deux jours inspire ici de la défiance. Une colonne d'éclaireurs a été vue à la nuit tombante au village de Vryss.

Une note de la Grèce aux puissances

Londres, 16 juin. — D'après le correspondant du *Daily Chronicle* à Athènes, le gouvernement grec a l'intention d'adresser une note aux puissances pour leur représenter l'*impossibilité dans laquelle* il se trouve de soutenir plus longtemps les charges de la mobilisation et leur demander que le traité de paix soit conclu sans délai, sous peine de voir éclater une révolution.

Les négociations de paix

Le plan d'organisation de l'autonomie crétoise

Le *Temps* de ce soir donne d'intéressants renseignements sur les négociations qui se poursuivent à Constantinople pour mettre fin au conflit gréco-turc.

La discussion porte actuellement sur la rectification de la frontière Thessalienne. Cette rectification soulève une infinité de questions qui rendent les négociations très longues.

Pendant que les ambassadeurs discutent avec les représentants du Sultan, les cabinets européens règlent directement entre eux la question crétoise et ce sont les propositions dont la France a pris l'initiative qui constituent la base de la discussion.

Le futur gouverneur de la Crète ne sera ni Grec ni Ottoman. Il sera choisi parmi les personnes notables des petits États européens neutres, et la candidature la plus sérieuse est actuellement celle de M. Numa Droz, ancien président de la Confédération helvétique.

La gendarmerie crétoise serait constituée par des éléments indigènes encadrés par des officiers suisses.

Enfin on songe à prélever sur l'indemnité de guerre que la Grèce devra payer à la Turquie, les 3 ou 4 millions nécessaires pour faire fonctionner la nouvelle organisation crétoise.

SAVON DES PRINCES DU CONGO

Le plus parfumé des savons de toilette

3 grands prix, 20 médailles d'or

UN DISCOURS DE M. L'ABBÉ DAENS

à la Chambre belge

La discussion générale du budget du ministère de l'agriculture et des travaux publics pour l'exercice de 1897 qui vient de se terminer à la Chambre belge, a eu une importance très grande par les idées qui y ont été émises. Le discours prononcé par M. l'abbé Daens dans la séance du 25 mai a attiré l'attention générale.

Le député d'Alost a montré comment la démocratie chrétienne demandait l'inviolabilité de cette propriété privée dont le socialisme veut l'abolition. L'orateur s'est encore étendu sur la crise agricole et en a montré les remèdes. Voici le texte de ce discours, d'après les annales parlementaires :

M. Daens. — Lors de la discussion du projet de loi réduisant les droits d'enregistrement et de transcription pour l'acquisition des petites propriétés rurales, plusieurs orateurs ont exposé leurs principes et théories sur le droit de propriété. Nous avons entendu les explications assez embarrassées des socialistes qui, d'une part, connaissant *l'attachement profond du paysan au sol qu'il possède et qu'il fertilise de ses sueurs*, n'osent pas attaquer ce qu'ils appellent « la petite propriété », dont ils prévoient cependant et désirent la disparition puisqu'elle est un obstacle à la réalisation de leur rêve collectiviste...

M. Demblon. — Vous ne rendez pas bien notre pensée !

M. Daens. — ...et, d'autre part, ils ne veulent pas déclarer qu'ils respecteront à tout jamais la propriété privée, parce qu'une telle déclaration renverse le fondement même du socialisme. Je compatis à leur situation embarrassante.

M. Demblon. — Elle n'est pas embarrassante et vous faites semblant de ne pas avoir compris : vous êtes très fin !

M. Daens. — Nous avons entendu aussi l'admirable discours du conservateur catholique, l'honorable baron van der Bruggen, qui étaye sa notion du droit de propriété sur la morale chrétienne et notamment sur le décalogue. Ce serait ici le lieu d'analyser la notion de la propriété, telle qu'elle se trouve dans le décalogue, mais cela m'entraînerait trop loin et la courte limite fixée à nos discours ne me le permet pas.

Je me contenterai donc de faire, au nom de toute la démocratie chrétienne, la déclaration suivante, qui, je l'espère, mettra fin à bien des suspicions et à bien des reproches injustes.

Nous admettons pleinement, sans restriction et sans arrière-pensée, toute la notion catholique concernant le droit de propriété, notamment telle qu'elle a été élucidée dans l'immortelle encyclique du pape Léon XIII *Rerum novarum*. Nous disons que la propriété privée est pleinement conforme à la nature, que c'est un droit naturel justement confirmé par les lois civiles et sanctionné par l'autorité suprême de la loi divine.

Nous sommes persuadés que la théorie socialiste de la propriété collective *est absolument à répudier comme préjudiciable à ceux-là mêmes qu'on veut secourir, contraire au droit naturel des individus, et comme dénaturant les fonctions de l'État et troublant la tranquillité publique.*

Nous déclarons hautement que le premier des fondements à poser par tous ceux qui veulent sérieusement le bien du peuple, c'est l'inviolabilité de la propriété privée.

M. Demblon. — Vous la violez tous les jours !

M. le président. — N'interrompez pas.

M. Daens. — Or, le socialisme consistant essentiellement dans l'abolition de la propriété privée, j'espère qu'il ne se trouvera plus *personne d'assez mauvaise foi, surtout pas un catholique ou un journaliste catholique, pour dire que les démocrates chrétiens sont des socialistes ou des quasi-socialistes !*

Voilà une légende finie !

Avec la même franchise, je dirai ce que je pense et de la crise agricole et des remèdes à cette crise.

La crise agricole persiste toujours, et, d'après moi, elle augmente en intensité, et cela pour un motif bien simple : c'est que presque tous les fermiers sont annuellement en déficit. (Interruption.)

Je vois un signe de dénégation de la part de l'honorable ministre de l'agriculture, mais un fait constant, c'est que, pour le pays que je connais et dont je parle, la Flandre, le fermier est généralement en déficit et ne peut vivre du produit de son travail.

M. De Bruyn, ministre de l'agriculture et des travaux publics. — C'est qu'il n'a que le houblon; mais, en règle générale, il n'en est pas ainsi.

M. Daens. — Nous viendrons au houblon, et j'ai, sur ce point, des choses fort intéressantes à dire.

Les fermiers sont donc habituellement en déficit; le déficit d'une année s'ajoute à celui de l'année précédente et la progression de la misère est ainsi constante, tout au moins arithmétique.

Je parle surtout de notre Flandre, qui porte le beau nom de jardin de l'Europe.

Hélas ! nos champs, si fertiles, cultivés avec tant de soin et d'opiniâtreté, ne suffisent plus à nourrir leurs habitants. Le laboureur peine du matin au soir; il vend ce qu'il a de meilleur, le beurre, les œufs, et lui-même se nourrit pauvrement, je devrais dire misérablement.

La plupart de nos fermiers, et même des petits propriétaires, travaillent en perte, et s'ils n'avaient la ressource d'aller travailler en France, ils mourraient de faim pendant l'hiver.

M. De Bruyn, ministre de l'agriculture et des travaux publics. — Ce ne sont pas les cultivateurs qui vont chercher du travail en France, mais les ouvriers agricoles.

M. Daens. — Les petits cultivateurs vont aussi en France.

M. De Bruyn, ministre de l'agriculture et des travaux publics. — Mais non !

M. Daens. — Les petits fermiers de nos provinces vont en France pour *gagner le prix de leur fermage*, qu'ils ne pourraient payer sans cela. Donc ce sont des fermiers, de petits cultivateurs. (Dénégations.)

Parcourez nos arrondissements, ils sont dépeuplés de travailleurs, tous les hommes valides s'en vont en France, non seulement les jeunes, mais les vieux, non seulement les célibataires, mais aussi les pères de famille.

M. Liebaert. — Parlez pour votre arrondissement !

M. Daens. — Je parle du vôtre comme du mien.

M. Liebaert. — Vous vous trompez du tout au tout en parlant de nos villages dépeuplés ! Votre description ne ressemble pas à la réalité.

M. Daens. — Je parle de l'arrondissement de Termonde en partie, de l'arrondissement d'Audenarde et d'autres.

M. De Bruyn, *ministre de l'agriculture et des travaux publics*. — Je répondrai pour Termonde.

M. Vincent Dierickx. — Le grand nombre de nos cultivateurs ne vont en France que grâce à vos discours.

M. Daens. — Ils y vont parce que la terre ne suffit plus à nourrir ceux qui la cultivent.

M. Vincent Dierickx. — S'ils devaient travailler en Belgique comme ils doivent travailler en France, ils diraient qu'ils ne le feraient pas !

M. Daens. — Je rencontrai la semaine dernière un cultivateur. C'était la trentième fois qu'il allait en France, donc avant l'existence des démocrates chrétiens. Il me dit : Nous devons nous y épuiser, mais nous gagnons de l'argent. Je préfère travailler rudement pendant neuf mois et me coucher sur le ventre pendant les trois autres, plutôt que de travailler dans nos campagnes en hiver pour quatre ou cinq sous avec la nourriture. Il n'y a pas moyen ici de nourrir sa famille ! C'est donc la suprême ressource et, dans un village voisin de Termonde, village un peu industriel, celui d'Audegem, sans cette ressource vous auriez la famine.

M. De Bruyn, ministre de l'agriculture et des travaux publics. — C'est la meilleure culture du pays !

M. Demblon. — Ils cultivent trop souvent pour les riches fainéants. (Protestations.)

M. le président. — Je vous prie de ne pas interrompre.

M. Daens. — Il ne faut pas oublier que je suis très modéré dans ce que je dis ; je ne vois donc pas la raison d'être de ces interruptions.

M. De Bruyn, ministre de l'agriculture et des travaux publics. — On vous répond simplement pour rectifier et on le fait avec une grande modération.

M. Daens. — Il faut l'avouer, il est dur, il est cruel pour un homme marié, père de famille, d'abandonner chaque année, durant de longs mois, sa femme et ses enfants, et d'aller travailler dans un pays étranger.

N'est-ce pas la ruine de la vie de famille pour tous ces paysans exilés pendant la plus grande partie de l'année ?

Sous le rapport moral, cet exode annuel cause bien des catastrophes, et nous devons tous travailler pour que le paysan puisse vivre de son labeur dans son pays.

M. Hecq. — Vous voyez que les ouvriers ne craignent pas d'aller travailler dans un pays où l'on a établi des droits d'entrée sur les céréales.

M. le Président. — N'interrompez plus, je vous prie !

M. Daens. — Que dire maintenant de ces centaines, de ces milliers d'ouvriers agricoles, qui viennent chaque jour travailler dans nos grandes villes ? Ah ! ils ont, eux aussi, une vie bien dure et bien pénible : allez voir les trains qui arrivent à 8 heures le soir; ces ouvriers ne rentrent chez eux que vers 9 heures, et ils doivent se lever le lendemain à 3 heures, afin de reprendre le train. En vérité, est-ce que la vie de famille est encore possible pour ces ouvriers, et ne sont-ce pas de véritables esclaves de notre civilisation ?

M. Demblon. — C'est ce que nous disons : vous détruisez la famille !

M. Tack. — Et les remèdes ?

M. Demblon. — Nous vous les avons indiqués : vous n'en voulez pas !

M. de Broqueville. — Les remèdes sont pires que le mal !

M. Demblon. — Pour les fainéants spoliateurs, oui, ils sont pires que le mal !

M. le président. — N'interrompez donc plus !

M. Daens. — Donc la crise agricole persiste âpre et menaçante.

Mais, dira-t-on, et je suis étonné de ne pas encore avoir entendu cette objection dans la bouche de mon honorable collègue d'Alost, M. Vincent Dierickx, il est facile de montrer le mal, mais où est le remède ? Indiquer le remède, voilà le devoir essentiel de celui qui pose au médecin !

D'abord, messieurs, y a-t-il un remède à cette crise agricole ? Est-ce que le mal n'est pas devenu tellement profond et mortel qu'il est incurable ? Pour moi, je ne le crois pas, je pense qu'on peut le guérir, mais je suis aussi persuadé qu'on ne le guérira pas avec toutes les emplâtres et tous les lénitifs qu'on pourra inventer. On couvrira d'emplâtres le corps du patient, du paysan malade : le mal n'en subsistera pas moins et il deviendra mortel et inguérissable.

Au fond, que demandons-nous pour le paysan ? Nous demandons une chose bien simple : ce que nous demandons *pour tous les ouvriers sans distinction, à savoir :* le minimum de salaire. Nous demandons ce minimum de salaire non seulement pour l'ouvrier agricole, mais aussi pour le fermier, pour le cultivateur. En effet, si nos cultivateurs ne payent pas plus en hiver que quatre sous pour la journée de travail, c'est qu'ils sont dans l'impossibilité de payer davantage. Le minimum de salaire consiste donc en ce que le travail agricole soit rétribué comme tout autre travail et qu'on puisse en vivre.

Or, pour le paysan, le minimum de salaire se compose de trois éléments : d'abord du taux des fermages, ensuite de l'*impôt foncier et en troisième lieu* de la valeur des produits agricoles.

M. Hecq. — Surtout de ce dernier élément.

M. Daens. — Le bon sens indique qu'il doit y avoir une proportion entre la valeur des produits et le taux des fermages et que, si le prix des produits baisse dans des proportions considérables, il faut également que les fermages baissent. Or, depuis que la valeur des produits a diminué de moitié, y a-t-il eu une baisse proportionnelle dans les fermages ? Est-ce que les baux sont diminués de la moitié ? Dans les pays de grande culture, c'est possible, mais cela n'est pas dans *notre Flandre !*

M. De Bruyn, ministre de l'agriculture et des travaux publics. — Si, si !

M. Demblon. — Diminuons par une loi le taux des fermages !

M. Daens. — La règle générale est encore qu'on afferme dans notre Flandre l'hectare à 150 francs ou le journal à 50 francs.

M. De Bruyn, ministre de l'agriculture et des travaux publics. — Pour les meilleures terres !

M. Daens. — Non, même pour les terres de seconde catégorie. Eh bien, cela est exorbitant.

M. Vincent Dierickx. — Je connais un propriétaire qui loue à ce prix, mais... c'est un démocrate chrétien ! (Rires.)

M. Daens. — *Moi, j'en connais plusieurs*, mais je ne veux pas citer de noms, car nous ne faisons pas ici des personnalités.

D'où vient ce taux excessif des fermages ? On dit souvent que cela provient de la concurrence que se font entre eux les cultivateurs, et il y a beaucoup de vrai dans cette assertion. Si tous les cultivateurs entendaient bien leur intérêt, ils formeraient des syndicats agricoles, et par l'association ils forceraient les propriétaires à être raisonnables et modérés.

Mais on ne doit pas oublier que le paysan a besoin de la terre *pour vivre, et comme il y a dans notre pays* pléthore d'habitants et pénurie de terres, on comprend jusqu'à un certain point cette concurrence funeste. J'indiquerai tantôt le remède qu'il convient d'employer contre cette concurrence.

La seconde cause du taux excessif des baux, c'est une sorte d'usure exercée par certains propriétaires fonciers. Je connais des villages où deux ou trois propriétaires capitalistes accaparent toutes les terres mises en vente; ils les afferment à des ouvriers agricoles au prix incroyable de 1 franc la verge, c'est-à-dire 320 francs l'hectare !

M. Vandervelde. — Ce sont les progrès de la petite culture !

M. Daens. — Il y a beaucoup de propriétaires qui sont bons, mais je parle en ce moment des mauvais propriétaires qui font de l'usure.

M. Tack. — Evidemment...

M. Daens. — L'ouvrier campagnard qui va travailler dans les grandes villes et y reçoit de gros salaires, désirant un lopin de terre pour y gagner un peu de grain ou des pommes de terre, payera facilement 75 centimes ou 1 franc par verge, au grand détriment de tous les autres cultivateurs. Maintenant, quel moyen employer pour réduire les fermages à un taux raisonnable ?

Faites, monsieur le ministre, pour les cultivateurs et pour les ouvriers de la terre *ce que vous avez fait pour* les ouvriers de l'industrie : vous avez admis le minimum *de salaire dans les adjudications de travaux publics;* faites la même chose pour les terres du domaine public.

M. De Bruyn, ministre de l'agriculture et des travaux public. — Mais comment ?

M. Demblon. — Faisons, je le répète, une loi diminuant le taux des fermages.

M. Daens. — Je laisse de côté les propriétés appartenant à des particuliers; je parle des terres qui appartiennent à l'État, aux provinces, aux communes et aux établissements de bienfaisance : qu'est-ce qui empêche de fixer, pour ces terres-là, un maximum de fermage ?

Un membre : C'est impossible !

M. Daens. — Pourquoi ?

M. Demblon. — Qu'on fixe un maximum pour les propriétaires aussi !

M. Daens. Je n'admets pas cela pour les propriétaires individuels, de même que je ne suis pas partisan du minimum de salaire pour les industriels privés.

Je ne veux pas empiéter sur le droit de propriété privée; mais, encore une fois, on peut faire pour les terres appartenant au domaine public ce que l'on fait pour les adjudications ayant pour objet des entreprises publiques.

M. Hambursin. — Il faudrait augmenter le domaine privé de la collectivité.

M. Daens. — Je crois, monsieur Liebaert...

M. Liebaert. — Je ne m'occupe pas de vous, monsieur l'abbé ; j'ai en ce moment avec mon voisin une conversation étrangère au sujet que vous traitez.

M. Daens. — Je vous demande pardon d'avoir cru que vous m'écoutiez. (On rit.)

Voilà donc un moyen pour arriver à un taux normal, à un taux-type des fermages. De cette façon, les propriétaires sauraient ce qu'ils peuvent raisonnablement exiger de leurs fermiers et les cultivateurs apprendraient aussi à quoi ils peuvent s'engager sans risquer de se ruiner ou de ne pas pouvoir payer leur fermage.

Pour ce qui concerne les terres appartenant aux établissements de bienfaisance, aux hospices, il y a un autre abus que je tiens à signaler.

Il arrive que ces terres, affermées à un taux modique, *sont sous-louées à des taux exorbitants* : c'est un grave abus qui devrait être réprimé.

Voilà le *premier point : réglement de fermages*, autant que possible réduction à un prix rationnel qui permette au cultivateur de vivre.

En énonçant ce *Desideratum*, nous voulons seulement réaliser la parole de l'apôtre saint Paul, qui dit que le laboureur diligent a le droit de vivre le premier du produit de son travail.

Le second élément du minimum de salaire pour les cultivateurs est l'impôt.

Tout le monde est d'accord pour dire que la terre est trop grevée, qu'elle porte presque exclusivement le *fardeau des impôts et qu'il faut des dégrèvements*. C'est une antienne que nous entendons depuis de longues années ! Je vois avec plaisir que l'on est entré dans cette voie, mais d'un pas si timide ! Les dégrèvements sont très faibles pour être efficaces.

Il faudrait que les droits de mutation, de transcription et d'enregistrement soient complètement supprimés : aussi longtemps que la terre aura à supporter les frais auxquels les valeurs mobilières échapent, aussi longtemps que la terre ne pourra se vendre et s'échanger librement, l'agriculture souffrira parce que, pour prospérer, elle a besoin, comme toutes les autres industries, de pouvoir suivre les lois économiques.

Lorsqu'en Belgique, comme dans les autres pays, tous les revenus consolidés, qu'ils soient formés de dividendes *ou de rentes foncières*, payeront au fisc une quotité de pourcentage égale, lorsque l'impôt sur les actions existera, le trésor aura les ressources nécessaires pour supprimer complètement le droit de mutation, impôt absolument injuste et antiéconomique, et rendre égaux devant l'impôt la propriété rurale et l'autre.

Il y a de longues années qu'on a dit dans le Parlement qu'on allait imposer les valeurs mobilières ; rien de plus juste et de plus équitable : ces valeurs rapportent plus d'intérêts que la terre, elles ne payent pas de droit de succession ni aucun autre droit : est-ce que cela est tolérable ? Quand aurons-nous enfin le projet sur l'impôt des valeurs mobilières ? Quand aurons-nous l'égalité devant l'impôt ? Alors, on pourra dégrever au moins de moitié les terres, qui sont aujourd'hui accablées par l'impôt !

NOUVELLES DU JOUR

L'anniversaire du marquis de Morès à Paris

Paris, 16 juin. — A l'occasion de l'anniversaire de la mort du marquis de Morès, un service funèbre a été célébré ce matin à La Madeleine. M. l'abbé Breuhon officiait.

Au premier rang des assistants, on remarquait le duc de Vallombrosa, le baron Haussman, MM. Edouart Drumont, Gaston Méry, Lucien Millevoye, Maurice Danet, l'abbé Garnier, le vicomte d'Hugues, le P. du Lac, l'abbé Gayraud, le comte de Dion et le marquis de Vasselot, l'auteur du monument qui va être élevé à la mémoire du marquis de Morès.

Le prochain mariage de M. Puvis de Chavannes et de la princesse Cantacuzène

Paris, 16 juin. — On annonce le prochain mariage de M. Puvis de Chavannes. L'éminent artiste épouse Mme la princesse Cantacuzène. Les amis de M. Puvis de Chavannes savent d'ailleurs que, depuis longtemps, le grand artiste et Mme la princesse Cantacuzène sont unis par la plus fidèle amitié et que, dernièrement, M. Puvis de Chavannes, étant tombé malade, a été soigné par la princesse avec le plus touchant dévouement.

Un général blessé dans un duel

Paris, 16 juin. — Dans un duel qui a eu lieu aujourd'hui entre le général Rebillot et M. de Sainte-Croix, le général Rebillot a été blessé à l'arcade sourcilière gauche.

Les manœuvres des cyclistes

Paris, 16 juin. — La commission de l'armée avait chargé son président de faire une démarche auprès du ministre de la guerre pour obtenir que dans le programme des grandes manœuvres des 1er et 2e corps d'armée soient comprises des expériences de cyclisme militaire faites par deux compagnies de cyclistes combattants.

M. Mézières a entretenu de cette question le général Billot qui a promis d'étudier sans retard la question et de faire son possible pour donner satisfaction aux *desiderata* de la Commission.

Un parricide à Paris

Paris, 16 juin. — Un drame terrible s'est déroulé ce matin boulevard Saint-Michel, n° 55. M. Lemey, commis-greffier de la chambre des notaires, a été assassiné par son fils aîné âgé de 15 ans.

Ce jeune homme, qui paraît avoir agi dans un moment de folie, a frappé son père de 25 coups de couteau, puis il s'est frappé lui-même en pleine poitrine. Le père est mort. L'assassin a été transporté à l'hôpital dans un état désespéré.

Paris, 16 juin. — M. Bastid, juge d'instruction, chargé de l'affaire du parricide du boulevard Saint-Michel, a procédé aux constatations légales sur le lieu du crime.

Puis il s'est rendu à l'Hôtel-Dieu où le meurtrier a été transporté. Son état, bien que sérieux, ne met pas ses jours en danger ; mais il est très abattu et ne répond aux questions qu'on lui pose que par des mots sans suite. Le parquet a décidé que, sitôt remis de sa blessure, il serait examiné par un médecin aliéniste.

Le double meurtre d'un jeune Abyssin à Paris

Paris, 16 juin. — Le vice-consul d'Italie à Marseille, M. Della Valle, avait eu à son service un jeune nègre abyssin de 20 ans, qu'il avait dû renvoyer. Hier, le comte Della Valle prenait le café avec une jeune personne. Le nègre s'approcha du couple et tira sur le consul et sur la femme cinq coups de revolver. Cette dernière est morte. L'état de M. Della Valle est désespéré.

Deux cent cinquante mille francs volés par quatre employés dans une maison de commerce, à Bordeaux.

Bordeaux, 16 juin. — La police a arrêté aujourd'hui quatre employés de l'importante maison Louit, inculpés d'une série de vols qui se commettaient depuis dix ans environ dans les magasins et dont le total est évalué à 250,000 francs.

Les dépenses exagérées de ces employés avaient éveillé les soupçons et l'un d'eux a fait des aveux complets. Dans la maison, on n'avait rien remarqué d'anormal et aucune plainte n'avait été portée.

Ministres français en Belgique

Willebrœck, 16 juin. — Le bateau de l'Etat, *Emeraude*, ayant à bord les ministres français et leur cortège, est arrivé à Willebrœck vers trois heures ; MM. Smet de Nayer, et de nombreuses personnes étaient au débarcadère.

M. Smet de Naeyer a souhaité la bienvenue à ses hôtes; les présentations ont été faites ensuite. M. de Naeyer a conduit les ministres sur le quai construit sur le Rupère, où les attendaient un train spécial qui avait déjà amené un certain nombre d'invités de Bruxelles, auxquels se sont joints les personnages arrivés à bord de l'*Emeraude*.

Le train spécial s'est dirigé à travers l'usine et on a visité les installations ouvrières, treize maisons d'ouvriers, etc.

A six heures a eu lieu un grand banquet de cent vingt couverts. On y remarquait notamment, M. Boucher, ministre du commerce français, son frère et son secrétaire particulier, le consul général de France à Anvers, M. Buls, bourgmestre de Bruxelles; MM. de Mot et de Potter, échevins de la ville de Bruxelles; Versveruewen et Hertog, échevins d'Anvers; les ministres belges MM. de Bruyn, Bergerem et Nyssens.

Toute la commune est pavoisée aux couleurs françaises et belges ; le canon tonne. Il règne une grande animation à Willebroeck où se trouve une affluence considérable d'étrangers.

Une violente tempête en Angleterre

Londres, 16 juin. — Une violente tempête a sévi cette nuit. On signale dans le Nord de l'Angleterre des tempêtes de neige Le *Foudroyant*, ancien vaisseau de Newton, a été jeté à la côte, à Blackbool. On craint qu'il ne soit complètement perdu.

Londres, 15 juin. — Le bateau de sauvetage de *Blachool* a pu sauver l'équipage du *Foudroyant* qui est actuellement battu par des vagues énormes et sera probablement complètement perdu. On signale de nouveaux naufrages.

La tempête sévit surtout à l'ouest de l'Ecosse, dans le canal de Saint-Georges. Une douzaine de vaisseaux en face de Belfast font des signes de détresse.

Un échec italien en Afrique

Rome, 16 juin. — La *Tribuna* annonce que l'expédition organisée contre les Somalis de Ben-Adir qui avaient massacré le capitaine Sorantino et d'autres officiers italiens a été forcée de revenir en arrière, après avoir été attaquée par des forces supérieures, et en perdant treize tués et blessés.

On croit que cette nouvelle est le prélude d'une communication officielle annonçant un échec plus sérieux.

Terribles dégâts causés par les tremblements de terre aux Indes

Calcutta, 16 juin. — Des télégrammes reçus tardivement de Hassam font un terrible tableau des désastres causés par le tremblement de terre. A Shillong tout a été renversé ; nombre de personnes ont été tuées au *bazar, et dans les bureaux du gouvernement*.

Galliati est en ruines ; les routes sont ravinées; la voie ferrée a disparu. On signale, dans d'autres endroits, des dégâts analogues. Les communications avec plusieurs localités sont interrompues. Les plantations de thé ont été ruinées.

Le voyage de M. Félix Faure en Russie

Paris, 16 juin. — On mande de Saint-Pétersbourg au *Soleil* :

« A l'occasion du voyage du président de la République à St-Pétersbourg, le gouvernement russe fera venir de Vilna un bataillon de pontonniers, qui, en présence de M. Félix Faure, lancera sur la Néva un pont de trois cents tagènes (six cents mètres) de longueur. »

A la Grand'Combe. — Incendie dans une forêt

Alais, 16 juin. — A minuit, un commencement d'incendie s'est produit dans une forêt appartenant à la compagnie des mines de la Grand'Combe. Deux à trois cents mètres de bruyères ou de pins ont été brulés.

C'est le quatrième incendie constaté depuis quelques jours. Une enquête aura lieu dans le but d'établir si ces incendies ne sont pas dus à *la malveillance*.

Aujourd'hui la grève est terminée. 1,730 ouvriers du *fond* sont descendus dans la *mine*.

Fausse nouvelle

Paris, 16 juin. — Il y a des gens qui veulent voir l'alliance russe partout, dit le *Petit Journal*. C'est ainsi qu'on a répandu le bruit que la nourrice de la petite grande-duchesse Tatiana avait été choisie en France, parmi les robustes paysannes de la côte basque. Voici la dépêche que nous envoie à ce sujet notre correspondant de Biarritz :

« J'ai connu la nouvelle du choix d'une nourrice basquaise pour la fillette de l'empereur de Russie et je m'en suis préoccupé dès hier pour vous télégraphier s'il y avait lieu ; mais, d'après les renseignements donnés par le vice-consul de Russie à Bayonne, cette nouvelle est absolument fausse. »

C'était, en effet, bien peu vraisemblable.

Un enfant dévoré par un rat à Carcassonne

Un bébé d'un mois, appartenant aux époux Pagès, était resté seul à la maison couché dans son berceau, pendant que le père était aux champs et la mère au lavoir. A son retour, celle-ci entend l'enfant pousser des cris atroces. Elle se précipite et voit avec terreur un énorme rat sauter du berceau et se réfugier sous le lit. Elle s'approche et voit son enfant horriblement mutilé : le nez, les joues, les doigts avaient été rongés. Les voisins accourus ont tué le rat. Des soins empressés ont été prodigués à la petite victime qui est dans un état alarmant.

Le jubilé de la reine Victoria

Les préparatifs de la fête du jubilé de la reine Victoria continuent avec une fiévreuse activité. La population de Londres est plus que doublée et tout y est hors de prix

Les élections en Hollande

La Haye, 16 juin. — A la suite de l'adoption d'une nouvelle loi électorale, les élections législatives ont eu lieu hier en Hollande.

La Chambre qu'il s'agissait de remplacer se composait de 57 libéraux, 3 radicaux, 15 protestants et 25 catholiques, soit au total cent membres.

Les résultats des nouvelles élections connus à minuit donnent comme élus : 20 catholiques, 12 libéraux, 13 protestants, 1 radical. Il y a 48 ballottages.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les funérailles de M. Wibaux-Motte. — Mercredi matin, à dix heures, ont eu lieu, en l'église Saint-Martin, les funérailles de M. Wibaux-Motte.

La levée du corps a été faite par M. le chanoine Berteaux, doyen de la paroisse, entouré d'un nombreux clergé.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Toulemonde-Dazin, président de la Conférence Saint-Vincent de Paul de la paroisse Saint-Martin ; Mouton, ancien capitaine des zouaves pontificaux; Thoyer, directeur de la succursale de la Banque de France. Alfred Reboux, directeur du *Journal de Roubaix*.

Le deuil était conduit par le R. P. Joseph Wibaux, rédemptoriste, MM. Stéphane et Léon Wibaux, fils du défunt, MM. Mertens, Carlos Cordonnier, les capitaines Léon Cordonnier et Deffontaines, ses gendres.

L'assistance était immense. Tout Roubaix avait voulu venir apporter le témoignage de sa douloureuse sympathie à une ancienne famille qu'entoure le respect général. La plupart des notabilités roubaisiennes et tourquennoises étaient présentes.

Le personnel de la maison Wibaux-Motte était au grand complet.

A l'église, l'offrande s'est prolongée jusqu'à la fin de la messe.

Selon la volonté exprimée par M. Wibaux-Motte, aucune couronne n'était portée dans le cortège : il n'y en avait pas non plus sur le corbillard. M. Wibaux-Motte avait demandé à ses parents et à ses amis de les remplacer par des prières ou des messes pour le repos de son âme.

Au cimetière aucun discours n'a été prononcé.

On distribue en ville cet appel à la population :

« AUX ROUBAISIENS,

» Cet appel s'adresse à tous les enfants de la grande cité industrielle roubaisienne.

» Nous réclamons vainement depuis deux ans, au nom de la liberté et du droit commun, le rétablissement des processions d'autrefois. Notre vœu n'a rencontré jusqu'ici qu'un humiliant dédain de la part des pouvoirs publics.

» Et cependant, qu'est-ce qu'une procession ?

» Un cortège d'enfants, de jeunes filles, d'hommes et de quelques prêtres !

» Un cortège qui passe paisiblement dans la rue et dont les chants sont des hymnes d'Amour et de Paix ! Un cortège qui ne réclame rien que le droit commun de pouvoir circuler comme tous les autres cortèges et toutes les autres manifestations !

» Et pourtant ces cortèges pacifiques sont interdits ! alors que cette liberté est accordée à des cavalcades, à des cirques, et même aux manifestations tumultueuses pouvant amener de graves désordres.

» Pourquoi cette illégalité ?

» Pourquoi deux poids et deux mesures ?

» Pourquoi refuser aux uns ce qu'on accorde aux autres ?

» Et c'est aussi au nom de la Religion catholique qui est celle de la grande majorité des Français et en particulier des Roubaisiens, au nom de la justice que nous réclamons !

» C'est Dieu qui nous a créés : nous lui devons un culte public et solennel dont aucun citoyen digne de ce nom ne peut s'offenser !

» C'est encore au nom des intérêts du commerce local, si gravement compromis, que nous vous adressons un pressant appel.

» Car les processions sont pour lui une source de bénéfices considérables.

» Roubaisiens,

» Au nom de la Liberté et de l'Egalité, de la Religion et de la Justice ;

» Au nom du droit commun, nous demandons le rétablissement des processions.

» *Le Comité de la Jeunesse catholique* ».

Les bureaux du secrétariat de la Mairie. — Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, tous les bureaux du secrétariat de la Mairie ont été transférés dans les bâtiments de la rue Neuve, où se trouve l'entrée.

Ces bureaux sont vastes et bien aménagés.

Sous peu, les bureaux des finances et les autres services seront également installés dans la même rue.

Le mouvement des Halles. — Dans les cinq premiers mois de l'année 1895, le chiffre des affaires traitées aux Halles centrales s'était élevé à 18,482 fr. 85. En 1896, pendant la même période, il a été de 17.426 fr. 18, soit une augmentation sur 1895 de près de 7.000 fr.

Cette marche ascendante s'est poursuivie car pendant les cinq premiers mois de 1897, le total des ventes à la criée s'est élevé à 69,880 fr. 50, marquant une augmentation de 50.000 fr. sur 1896 et de plus de 59.000 fr. sur 1895.

La « Ruche Roubaisienne ». — A l'ouverture de la dernière réunion du conseil d'administration, il est procédé à l'adjudication à forfait de deux maisons rue Mongolfier.

M. Dhalluin est déclaré adjudicataire.

Le président informe le conseil d'administration qu'un emprunt de 5,000 francs vient d'être réalisé pour le paiement de l'acquisition du terrain du Blanc-Seau.

Il est ensuite examiné quelques réclamations concernant *des maisons qui viennent d'être terminées;* avis en sera donné à l'architecte.

Le conseil d'administration, après avoir pris connaissance des plans, devis et cahiers des charges de vingt nouvelles construction à établir sur le terrain du Blanc-Seau, décide de faire l'adjudication de ces travaux le vendredi 18 juin, à 8 h. 1/2, au local. Avis en sera donné à MM. les entrepreneurs.

Une conférence horticole. — Le « Cercle horticole de Roubaix » tiendra son assemblée générale mensuelle dimanche prochain, 20 juin, au siège de la société, café Fourmisien, rue du Vieil-Abreuvoir. Au cours de cette séance, M. Van Hulle, professeur honoraire à l'Ecole d'horticulture de l'Etat belge à Gand, fera une conférence sur un sujet qui intéresse tous les amateurs de plantes : « Généralités sur les plantes de serres et d'appartements ».

Les amateurs seront admis, sur la présentation d'un sociétaire, à assister à cette intéressante séance.

La confirmation en l'église Saint Jean-Baptiste. — Mgr Monnier, évêque de Lydda, donnera la confirmation en l'église Saint-Jean-Baptiste, vendredi, 19 juin, à quatre heures. Tous les paroissiens sont invités à assister à la cérémonie.

Une jeune fille de Roubaix trouvée noyée à Cambrai. — Deux jeunes gens de Cambrai, se promenant, mercredi matin, sur la berge du canal de cette ville, aperçurent un corps flottant sur l'eau, à deux cents mètres en amont de l'écluse de Cantimpré.

Ils en informèrent l'éclusier. Le corps fut retiré. C'était celui d'une jeune fille, dont on transporta le cadavre à la Morgue de Cambrai.

Deux personnes le reconnurent bientôt : une personne du Petit-Fontaine, qui avait rencontré cette jeune fille, il y a quelques jours, et une dame de la rue Cantimpré, qui l'avait eue, il y a quelque temps, pour servante.

C'est une nommée Dobbels Emilie, âgée de 17 ans, native d'Armentières, et dont les parents habitent Roubaix.

Dans ses vêtements on n'a retrouvé ni argent, ni papiers et sur son corps aucune trace de violence n'a été relevée.

Une triple arrestation. — Dans la soirée de mardi, une ménagère, Félicité Renaut, *âgée de trente-neuf ans*, demeurant rue de la Fosse-aux-Chênes, cour de l'Aigle d'Or, a été arrêtée pour coups et violences envers une de ses voisines Marie Delannoy.

Peu de temps après l'arrestation de Félicité Renaut, le mari de celle-ci, Charles Laurent, chaudronnier, âgé de quarante-deux ans, a également été arrêté pour ivresse et outrage aux agents, ainsi qu'un ouvrier rattacheur, Charles Vandevelde, âgé de vingt-quatre ans, demeurant rue Saint-Jean.

L'arrestation d'un expulsé. — Le service de la sûreté a procédé mercredi matin, à l'arrestation d'un rattacheur, Frédéric Baeckeland, âgé de 24 ans, demeurant rue des Longues-Haies, cour Vroman.

Cet individu est inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion en date du 10 avril 1896.

Tapage et menace. — Un mécanicien âgé de vingt-cinq ans, demeurant boulevard de Reims, a été arrêté pour tapage et menaces envers les personnes qui se trouvaient dans l'estaminet de Mme Vandenhove, rue du Moulin.

La charrette à chiens. — Dans la journée de mardi, sept chiens errants sur la voie publique ont été mis en fourrière, et deux propriétaires ont été l'objet d'un procès-verbal.

Une nouvelle société. — En vertu d'un arrêté préfectoral, en date du 3 juin, la société d'arbalétriers « Le plan est tiré » est autorisée à se constituer légalement.

Une saisie au Minck. — Soixante-dix kilogrammes de poisson reconnu impropre à la consommation ont été saisis mercredi matin au Minck, par M. Mesplomb, sous-inspecteur des denrées alimentaires.

Menus faits. — Un charbonnier, Emile Hennebaut, demeurant rue de l'Epeule, cour Cardon, a été arrêté et conduit au dépôt mardi soir pour avoir causé du scandale près de son domicile, étant pris de boisson.

Croix. — *La vérification des poids et mesures.* — Beaucoup d'habitants de Croix se plaignent de la façon dont se fait la vérification des poids et mesures.

Conformément à l'avis préfectoral, M. le vérificateur devrait être à la disposition du public de 8 heures du matin à midi et de deux heures à cinq. Or, il arrive fréquemment que les personnes se présentant à ces heures ne peuvent être reçues et éprouvent des retards regrettables, aussi bien le matin que l'après-midi.

Nous apprenons en outre que M. le vérificateur a refusé de se transporter à l'Allumette et à la Croix-Blanche sous prétexte que les locaux mis à sa disposition ne lui convenaient pas.

Cette situation forcera les commerçants des quartiers éloignés de la ville à se déplacer souvent de très loin pour faire contrôler leurs mesures. Les plaintes des intéressés nous paraissent malheureusement trop justifiées.

— *Un cantonnier violenté par des voituriers.* — Le cantonnier, Moinet Auguste, est occupé depuis quelques jours avec un aide, à faire disparaître les excavations du pavé de la place Saint-Martin.

Pour ce travail, il avait hier soir près de lui une brouette pour voiturer le sable et divers outils.

Deux voituriers, conduisant chacun un camion vide, descendaient vers sept heures du soir la place Saint-Martin se rendant à Lille. Arrivés près des cantonniers, ils ne prirent pas la peine de se déranger et l'un des chariots renversa la brouette du Moinet. Ce dernier leur ayant adressé une observation, le nommé Léon Roussel sauta à bas de son siège et s'oublia jusqu'à injurier et maltraiter le cantonnier.

Immédiatement arrêté par la garde Lecomte, il fut amené au commissariat de police. Là il déclara se nommer Léon Roussel, 21 ans, né à Frelinghien et demeurant à Lille, rue des Pénitentes.

Le second voiturier s'appelle Gustave Leplat, 36 ans, demeurant à St-André-lez-Lille, rue Thiers.

Tous deux sont camionneurs au service de M. Lowagie, marchand de grains, rue de la Monnaie, à Lille.

M. Seguin, ayant constaté leur état d'ébriété, leur a dressé contravention pour ce chef et une autre au sieur Roussel pour violences.

— *Outrages à la police.* — Un ouvrier, L. Héguette, travaillant au hameau du Noir-Bonnet, chez M. Renard, fut prié par celui-ci d'abandonner sa machine. Comme l'ouvrier refusait d'obéir, M. Renard envoya chercher le garde.

Ce dernier, à son arrivée, fut insulté par Héguette qui lui dit en termes grossiers qu'il se moquait de la police. Il a été laissé en liberté après avoir comparu devant M. le commissaire de police.

Wasquehal. — *La liste électorale du Conseil des Prud'hommes.* — C'est du 14 au 26 courant qu'aura lieu la formation de la liste des électeurs de la commune, en vue du renouvellement partiel du Conseil des prud'hommes.

Les intéressés qui auraient des renseignements à demander devront se présenter au secrétariat de la mairie entre ces deux dates.

— *La confirmation.* — Le sacrement de confirmation sera donné aux enfants de la paroisse de Wasquehal, le vendredi 18 juin, à dix heures du matin, dans l'église de Croix (Saint-Martin) par Mgr Monnier, évêque de Lydda. Trente-neuf garçons et trente-huit filles y prendront part.

— *La ducasse du Noir-Bonnet.* — C'est aujourd'hui jeudi qu'a lieu la ducasse du hameau du Noir-Bonnet, à Wasquehal. De nombreux étrangers, notamment de Roubaix, se rendent tous les ans à cette ducasse, qui est une des plus anciennes et des plus renommées des environs.

Lannoy. — *Les arrestations de quatre vagabonds.* — La gendarmerie de Lannoy a procédé, mardi dans l'après-midi, à l'arrestation de quatre vagabonds étrangers qui exploitent depuis un certain temps les environs.

Ces malfaiteurs, nommés Carpreau, Pierre Demayer, Verquemay et Debruyne, ont été conduits à la prison de Lannoy.

Communications

LA XXIIIme FÊTE FÉDÉRALE DE GYMNASTIQUE. — Trésorerie. — Le trésorier général se tiendra tous les soirs de sept à huit heures, au local de la « Roubaisienne », rue Jeanne d'Arc, à la disposition des personnes ayant à toucher des factures, les lundis exceptés. A son grand regret, il ne pourra donner satisfaction à toute démarche faite en dehors de ces heures ou en tout autre lieu.

SOCIÉTÉ CHORALE « L'UNION DES TRAVAILLEURS ». — La commission de la société chorale « L'Union des Travailleurs » prie ses sociétaires d'assister à la répétition générale qui aura lieu vendredi 18 juin, à neuf heures précises, au local de la société. Questions importantes. Présence indispensable.

Nous rappelons à nos lecteurs que nous tenons à leur disposition les **Propos de Rosalie**, formant un volume de 300 pages, marqué trois francs, au prix de **1.75** à la librairie du *Journal de Roubaix*. 183100

Machine à écrire « EMPIRE » : 375 frs. 7, rue Chats-Bossus, Lille. Dem. catalogue. 21893—43405

Pour les fourrures et lainages n'employez que

LA LAURENTINE

Spécifique énergique, formé d'un mélange de substances appropriées, garantit efficacement des atteintes des insectes les laines, fourrures et autres tissus. Son odeur saine autant que pénétrante en fait même un antiseptique sérieux. — Le paquet 0,10 centimes. — Pharmacie DELABAERE, 51, rue d'Inkermann. 19643-43258

ŒUFS FRAIS, 13, Rue du Bois.

Pourquoi ?

C'est parce qu'il est garanti de conservation parfaite, c'est parce qu'il est mis en pots dans toute sa fraîcheur et c'est enfin parce qu'il a fait ses preuves, que le délicieux beurre d'Oostcamp est si recherché comme beurre de conserve par les ménagères prévoyantes.

Certes, il y a des beurres de conserve à tout prix, et cela se comprend : dix centimes de beurre sont facilement remplacés par un poids de sel correspondant, et le sel trop abondant nuit autant à la qualité du beurre que le sucre dans les confitures.

Il y a aussi des marchands dont le détail peu important ne permet pas d'écouler tout le beurre frais et qui salent alors ce beurre devenu vieux, déjà fort, déjà rance.

Oostcamp sale à la laiterie ses beurres de conserve et le travail est fait avec une propreté exquise — à trois pour cent de sel, quantité nécessaire à la conservation et à la bonne qualité.

Abondantes sont les commandes ; celles-ci doivent se faire à Roubaix, rue du Bois, 13, et à Tourcoing chez M. Tanghe-Verdonck, épicier, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Le délicieux beurre d'Oostcamp arrive frais tous les jours et se vend **2 fr. 90** le kilog. dans tous les dépôts-succursales.

Le beurre de conserve : **2 fr. 80.**

Bien s'adresser au n° 13 de la rue du Bois.

LA SOCIÉTÉ ANONYME ROUBAISIENNE

DES MAISONS A BON MARCHÉ

La Société Anonyme Roubaisienne d'habitations à bon marché a été fondée au capital de 125.000 francs avec faculté d'augmentation de ce capital. Le but de la Société est de construire des maisons où les familles ouvrières puissent trouver un foyer moral et hygiénique. La société possède actuellement trois groupes de maisons, le premier situé rue d'Alger, le deuxième rue Carpeaux ; le troisième situé à la Makellerie.

Ce dernier groupe ouvert en 1896 et complété en 1897 comprend actuellement 23 maisons, qui représentent le type auquel s'est arrêté la société pour le moment. Ces maisons d'un loyer de 16 à 17 francs, suivant la grandeur comprennent : une petite cave, trois pièces en bas, trois chambres au premier étage et un grenier. Chaque locataire jouit d'un jardinet et a chez lui cabinets et eau potable. Nous engageons nos lecteurs à aller visiter celles de ces maisons qui sont en cours de construction actuellement.

Les 125,000 francs souscrits par les actionnaires ont été dépensés. La société a décidé de faire une première émission publique de 500 obligations de cent francs, rapportant 3 francs net d'impôt. Aux termes de ses statuts, la société ne peut émettre un chiffre d'obligations supérieur au montant des actions souscrites *et libérées*. Cette clause des statuts fait de ces obligations des valeurs de premier ordre et de tout repos, puisque ces obligations sont garanties par une valeur double du montant des sommes que la société est autorisée à emprunter.

La société émet ces obligations en coupures de cent francs afin de rendre leur achat accessible à toutes les bourses. Elle fait particulièrement appel aux ouvriers et aux *employés*, d'abord parce qu'ils trouveront là un placement sûr de leurs économies, et ensuite parce qu'ils *auront une négociation très facile de leurs titres qui*, étant au porteur, se vendront et s'échangeront comme un billet de banque de cent francs.

Dans les moments où la famille traverse une période de gêne, il lui sera facile d'obtenir des avances en déposant le titre chez un banquier.

Apporter ses cent francs à cette œuvre, c'est faire une bonne action tout en plaçant son argent sans risques ; c'est permettre à la société d'entreprendre de nouvelles constructions qui abriteront de nouvelles familles.

S'adresser pour les souscriptions à Roubaix :

A la *Banque régionale*, rue du Pays;

Au Crédit du Nord, même rue;

Chez MM. Verley, Decroix, rue du Curoir;

Chez M. Henri Devilder, rue du Curé.

WATTRELOS

Séance du Conseil municipal. — Mercredi soir, le Conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de M. Pollet, maire. Cette séance, qui n'a donné lieu à aucun incident, a été ouverte à huit heures et n'a été levée qu'à onze heures.

Nous en donnons plus loin le compte-rendu.

La ducasse. — Dimanche prochain, 20 juin, Wattrelos sera en fête pour sa ducasse. Déjà les préparatifs sont avancés.

La Place, où règne depuis deux jours une grande activité, est encombrée de baraques en construction ou en grande partie achevées.

Si le temps continue à être beau, la fête sera très animée et attirera de nombreux étrangers.

LA PUBLICITÉ

Vous êtes fabricant ou commerçant ? Vous êtes courtier ou représentant de maisons sérieuses? Vous fabriquez ou vous vendez de bons et de beaux articles à des prix avantageux ?

Comment voulez-vous que le public le sache si vous ne le lui dites pas ? Et quel moyen plus sûr de le lui dire, que de le répéter fréquemment dans un journal lu par tous ?

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART

FABRICATION SUPÉRIEURE

MOREL-GOYEZ, tapissier-décorateur,

LILLE, 19 et 27, Rue Royale, 19 et 27, LILLE

TOURCOING

M. Dron et le Syndicat des tapissiers. — Depuis quelque temps une polémique s'est engagée entre l'*Avenir*, d'une part, pour M. Dron, et l'*Egalité*, d'autre part, par le citoyen Somont, président du Syndicat des tapissiers.

Nous n'avons pas à prendre part dans le différend, mais il est de notre devoir de tenir nos lecteurs au courant de cette polémique.

Dans son numéro de mercredi matin, l'*Avenir* a publié ce qui suit ;

Ouvriers, ouvrez donc les yeux. — Quand donc les ouvriers qui se sont laissé entraîner par les discours des meneurs qui se disent socialistes s'apercevront-ils qu'ils sont audacieusement et grossièrement exploités.

» Et pourtant qu'ils ouvrent les yeux. Les exemples abondent.

» La dernière grève des tapisseurs, qui leur a été funeste, s'est terminée en laissant 18 ouvriers sur le pavé.

» Ces ouvriers touchent un secours hebdomadaire sur la caisse du syndicat. Aux termes du règlement, les grévistes doivent se présenter journellement au siège du syndicat afin de montrer qu'ils sont inoccupés.

« Or, le syndicat des tapisseurs est établi au café Veuve Paris, rue de la Paix.

» Le président du syndicat est le citoyen Somont, l'homme « aux malentendus regrettables » et il est en même temps cabaretier.

» Sous le prétexte que lui, Somont, ne peut s'astreindre à venir passer ses journées au syndicat, c'est chez lui que les tapisseurs sans travail doivent se présenter.

» Le citoyen Somont est lui-même un des ouvriers participant aux secours.

» Or, comprenez-vous, il touche ses 15 francs et il perçoit en vendant des chopes aux autres une part de la somme qu'ils reçoivent.

» N'est-ce pas que tout cela est bien combiné dans l'intérêt du citoyen Somont, le dévoué (!) président du syndicat des tapisseurs ?